

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 15/07/25

ID : 085-218502961-20250710-20250710D01-DE

COMMUNE DE TREIZE VENTS
TREIZE VENTS
85590

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREIZE-VENTS dûment convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Belle-Vue, sous la présidence de Madame BEAUFRETON Nicole, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 15
Nombre de conseillers présents 11
Absents excusés ayant donné pouvoir 1
Absents excusés 3

Présents : BABARIT Cyrille, BEAUFRETON Nicole, BILLAUD Sophie, BLANCHARD Nathalie, DUDOGNON-HERAULT Marielle, HURTEAU Laurent, HURTEAU Philippe, LUCIEN Stéphanie, MAUDET Nicolas, ROY Hervé, WERTH Laurent.

Absents ayant donné pouvoir : CHERON Marie-Eve ayant donné pouvoir à LUCIEN Stéphanie

Absent excusé : COMBE Pierre, DEVAUD Angélique, GRENEE Véronique

Secrétaire de séance : WERTH Laurent

OBJET : FIXATION DES TARIFS D'OCCUPATION DES JARDINS COMMUNAUX

N° 20250710D01

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20220217D02 du 17 février 2022 fixant les tarifs d'occupation des jardins communaux,

Madame le Maire rappelle que la Commune met à disposition de la population treize-ventaise, des terrains situés derrière l'école et dont elle n'a pas l'usage immédiat, afin de répondre aux demandes de jardins d'agrément.

Les locations sont consenties à titre précaire et révocable, moyennant un loyer modique révisable chaque année.

Les tarifs d'occupation des jardins municipaux ont été fixés en 2022, au prix de 0.37 € le mètre carré par an.

Elle explique, qu'à cette même fin, d'autres terrains, situés à Bel Air, pourraient également être mis à disposition de la population.

Il est proposé de réévaluer les tarifs et de mettre à disposition de la population les terrains situés à Bel en sus de ceux derrière l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'APPROUVER la mise à disposition des terrains communaux situés derrière l'école ainsi qu'à Bel Air afin de proposer à la population d'y faire leur jardin d'agrément. Une convention sera signée entre la commune et le particulier disposant d'une parcelle
- DE FIXER, à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs d'occupation des jardins communaux à 0.40 € le mètre carré par an
- DE FIXER les modalités de paiement comme suit :
 - Un avis des sommes à payer sera transmis au locataire après la signature de la convention de mise à disposition du terrain communal

Les membres présents ont signé au registre

Le Secrétaire,

Signé électroniquement par : Laurent WERTH
Werth
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : 1^{er} Adjoint de Treize-Vents

Le Maire,

Nicole BEAUFRETON

Signé électroniquement par : Nicole Beaufreton
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Maire de Treize-Vents

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 15/07/25

ID : 085-218502961-20250710-20250710D02-DE

COMMUNE DE TREIZE VENTS
TREIZE VENTS
85590

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREIZE-VENTS dûment convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Belle-View, sous la présidence de Madame BEAUFRETON Nicole, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 15
Nombre de conseillers présents 11
Absents excusés ayant donné pouvoir 1
Absents excusés 3

Présents : BABARIT Cyrille, BEAUFRETON Nicole, BILLAUD Sophie, BLANCHARD Nathalie, DUDOGNON-HERAULT Marielle, HURTEAU Laurent, HURTEAU Philippe, LUCIEN Stéphanie, MAUDET Nicolas, ROY Hervé, WERTH Laurent.

Absents ayant donné pouvoir : CHERON Marie-Eve ayant donné pouvoir à LUCIEN Stéphanie

Absent excusé : COMBE Pierre, DEVAUD Angélique, GRENEE Véronique

Secrétaire de séance : WERTH Laurent

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL

N° 20250710D02

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 du budget principal ci-dessous :

DM n°2-BP

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21538 : Autres réseaux	0,00 €	3 410,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 410,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	3 410,00 €	0,00 €	3 410,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	3 410,00 €	0,00 €	3 410,00 €
Total Général		3 410,00 €		3 410,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Les membres présents ont signé au registre

Le Secrétaire,
Laurent WERTH
Signé électroniquement par : Laurent WERTH
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : 1er Adjoint de Treize-Vents

Le Maire,
Nicole BEAUFRETON

Signé électroniquement par : Nicole Beaufreton
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Maire de Treize-Vents

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 15/07/25

ID : 085-218502961-20250710-20250710D03-DE

COMMUNE DE TREIZE VENTS
TREIZE VENTS
85590

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREIZE-VENTS dûment convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Belle-Vue, sous la présidence de Madame BEAUFRETON Nicole, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 15
Nombre de conseillers présents 11
Absents excusés ayant donné pouvoir 1
Absents excusés 3

Présents : BABARIT Cyrille, BEAUFRETON Nicole, BILLAUD Sophie, BLANCHARD Nathalie, DUDOGNON-HERAULT Marielle, HURTEAU Laurent, HURTEAU Philippe, LUCIEN Stéphanie, MAUDET Nicolas, ROY Hervé, WERTH Laurent.

Absents ayant donné pouvoir : CHERON Marie-Eve ayant donné pouvoir à LUCIEN Stéphanie

Absent excusé : COMBE Pierre, DEVAUD Angélique, GRENEE Véronique

Secrétaire de séance : WERTH Laurent

**OBJET : AMENAGEMENT DU LOCAL COMMUNAL LES GENETS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A LA RURALITE N° 20250710D03**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant le programme départemental de Fonds de soutien à la ruralité,

Considérant la nécessité d'aménager le local communal Les Genêts pour les besoins du service technique en créant notamment un vestiaire, des sanitaires et un espace de travail adapté,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux d'aménagement de ce local s'élève à 29 463.47 € HT,

Il est proposé le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
Electricité	4 642.11 €	Subvention Département	14 731.73 €	50,00%
Plomberie	4 983.89 €	Autofinancement	14 731.74 €	50,00%
Cloisonnement/isolation	18 589.47 €			
Alarme	1 248.00 €			
Total dépenses	29 463.47 €	Total recettes	29 463.47 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'aménagement et les travaux au sein du local communal Les Genêts pour les besoins du service technique en créant notamment un vestiaire, des sanitaires et un espace de travail adapté
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté
- DECIDE de solliciter une subvention près du Département afin de contribuer au financement de l'aménagement du local Les Genêts
- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Les membres présents ont signé au registre

Le Secrétaire,

Signé et lu par Laurent WERTH
Werth
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : 1er Adjoint de Treize-Vents

Le Maire,

Nicole BEAUFRETON

Signé électroniquement par : Nicole
Beaufreton
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Maire de Treize-Vents